CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

VOS **DONNÉES PERSONNELLES** ET NOUS

Dans le cadre de leurs missions de santé publique, le service de vaccinations, le centre de lutte anti-tuberculeuse et le service de vaccinations internationales du département de la Charente assurent un traitement informatisé de vos données personnelles permettant d'assurer la traçabilité des vaccinations pratiquées.

(Art. 3115-65-9 du Code de la Santé Publique).

Quelles données collectons-nous ?

• **des données administratives permettant de vous identifier** : état civil, coordonnées téléphoniques et postales, n° de sécurité sociale et régime dont vous dépendez,

• **des données utiles à votre prise en charge médicale** : antécédents médicaux, résultats d'examens radiologiques ou biologiques ainsi que les informations nécessaires à la décision vaccinale et aux conseils qui vous seront délivrés en consultation.

Ce recueil répond à l'obligation pour tout praticien de disposer d'un dossier médical et d'y conserver tout élément permettant de justifier sa décision notamment en cas de recours.

(Art. R1112-2 et R4127-45 du Code de la Santé Publique).

Pourquoi collectons-nous ces données ?

• la traçabilité des vaccinations réalisées,
• la gestion des déclarations de tuberculose,
• la gestion des dossiers médicaux des patients,
• la programmation et l'envoi d'invitations aux dates anniversaires des rappels vaccinaux,
• la programmation et l'envoi des prescriptions pour la réalisation des radiographies dans le cadre d'un suivi préventif de tuberculose,
• la traçabilité des prescriptions d'examens et de traitements,
• la demande de prise en charge aux caisses de sécurité sociale pour les vaccins recommandés au calendrier vaccinal *(Art. L3112-3 du Code de la Santé Publique et Art. L161-35 du Code de la Sécurité Sociale)*,
• l'encaissement des actes et vaccins non pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre des consultations voyageurs et la comptabilité afférente,
• l'analyse anonymisée des données pour les études de couverture vaccinale,
• les rapports d'activité annuels des services *(Art. D3111-25, D3112-9 et R3115-57 du Code de la Santé Publique).*

À qui communiquons-nous ces données ?

Les informations enregistrées sont destinées aux professionnels du service soumis au secret médical et peuvent être communiquées avec votre accord de manière sécurisée :

• aux professionnels de santé intervenant dans le cadre de votre prise en charge médicale (médecin traitant, Centres Hospitaliers, PASS, CEGIDD, laboratoires d'analyses médicales et cabinets de radiologie).

• aux services comptables et organismes de sécurité sociale en vue de la facturation ou du remboursement des vaccins réalisés.

Les résultats des examens prescrits par les praticiens du service de vaccinations sont transmis par les services de radiologie, le CEGIDD, les laboratoires d'analyses médicales, le centre d'examen de santé au médecin prescripteur et sont intégrés au dossier médical informatisé.

(Art. L1110-4, R1110-1 et R1110-3 du Code de la Santé Publique).

Combien de temps conservons-nous ces données ?

Ces données seront conservées :

• pendant 20 ans après la date de la dernière consultation dans ces services,

• ou jusqu'à l'âge de 28 ans lorsqu'il s'agit de la prise en charge d'un mineur,

• ou 10 ans à compter de la date du décès si nous en avons connaissance.

(Art. R1112-7 du Code de la Santé Publique).

Comment demander l'accès à vos données personnelles ?

Conformément au Réglement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à l'article L1111-7 du Code de la santé Publique, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou de suppression des informations qui vous concernent.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une décision législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante :
Département de la Charente - À l'attention du délégué à la Protection des Données - 31 Bd Emile Roux - CS 60000 - 16917 Angoulême cedex 9
ou par mail à l'adresse suivante : dcp@lacharente.fr
Le délégué à la Protection des Données transmettra la demande au médecin responsable du service de vaccinations.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).